

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A renvoyer avant le 10 octobre 2013 accompagné du règlement (10€ par équipe)
(ou 12€ sur place) à :

Jean-Pierre Decaux 57 bis rue des Vignes 31780 Castelginest

e-mail : stephaniedecaux@yahoo.fr

NOM DE L'EQUIPE :

1^{er} COUREUR :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

AGE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

LICENCIE : OUI NON

FEDERATION : FFC FSGT UFOLEP

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement (au dos de cet imprimé) de cette épreuve et dégage la responsabilité du Saint Alban Omnisports Cyclisme en cas d'accident.

J'ai également en ma possession un certificat médical en cours de validité m'autorisant à la pratique du cyclisme en compétition.

Fait à

le :

Signature (des parents pour les mineurs) :



2^{ème} COUREUR :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

AGE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

LICENCIE : **OUI** **NON**

FEDERATION : **FFC** **FSGT** **UFOLEP**

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement (au dos de cet imprimé) de cette épreuve et dégage la responsabilité du Saint Alban Omnisports Cyclisme en cas d'accident.

J'ai également en ma possession un certificat médical en cours de validité m'autorisant à la pratique du cyclisme en compétition.

Fait à

le :

Signature (des parents pour les mineurs)

REGLEMENT

Epreuve dénommée : 15^{ème} Gentlemen de Saint Alban
Catégorie : Toutes
Distance parcours : 8 Km
Remise des dossards : A partir de 9h
Premier départ : 10h

Art. 1 Le port du casque est obligatoire pour tous les participants.

Art. 2 Le S.A.O. Cyclisme est assuré pour cette organisation suivant les obligations Ufolep néanmoins, chaque participant doit être couvert par sa propre assurance.

Art. 3 Tous les coureurs et suiveurs devront respecter le code de la route et n'utiliser que la partie droite de la chaussée. Tout accident dû à une imprudence ne saura impliquer la responsabilité de l'organisateur.

Art. 4 Les coureurs et suiveurs sont censés connaître l'itinéraire et seront seuls responsables des erreurs de parcours ainsi que des accidents causés en dehors du circuit avant, pendant et après la course.

Art. 5 Les suiveurs et signaleurs autres que ceux désignés par l'organisateur sont interdits sur le circuit.

Art. 6 Le ravitaillement en course est interdit.

Art. 7 Tous les cas non prévus au présent règlement seront réglés par l'organisateur.

Art. 8 Réservé.



DIMANCHE
13 octobre 13

15^{ème} GENTLEMEN

**Contre la Montre plat de 8 km,
par équipe de 2,
ouvert à TOUS (licenciés ou non)**

ST ALBAN - ST ALBAN

- **Dossards à 9h (Salle des Fêtes de St Alban, place de la Mairie)**
- **1^{er} Départ à 10h**
- **Engagements : 10€ par équipe avant le 10 octobre (12€ sur place)**
- **Certificat médical de moins de 3 mois obligatoire et autorisation parentale pour les mineurs**

Renseignements et inscriptions :

Jean-Pierre DECAUX
stephaniedcaux@yahoo.fr